

MAIRIE DE TALMONTIERS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Le 29 Février deux mille vingt, à 10 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky LEBORGNE, Maire.

Présents : Mrs WATTIER Gérald, CHAUSSIN Pascal, BUREAU Didier, DEFLINE Hugues, DUCHAUSSOY Jérôme, Mmes GUILLOTTE Alice, HERPIN Catherine, DELARUELLE Marie-Pierre, AUBRY Stéphanie.

Absente excusée : Mme LAPAIX Raymonde qui donne tous pouvoirs à Mme GUILLOTTE Alice pour voter en son nom.

Absents : Mrs LAMBARD, FARAGOUT.

Monsieur Didier BUREAU est nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose une minute de silence en mémoire des personnes décédées ces derniers temps.

- Monsieur Bernard COEFFET le 19 Janvier 2020
- Monsieur Olivier DAVID le 21 Janvier 2020

1 - Approbation du compte rendu du 30 Novembre 2019

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du 30 Novembre 2019 à l'unanimité.

2 - Délibération pour Délégation Service Public Agence Postale Communale

Le Maire remercie Monsieur le Directeur du Centre Social Rural Intercommunal du Coudray Saint Germer de sa présence pour ce point important du conseil municipal.

Il précise que le contrat aura pour effet de confier, par voie de délégation de service public, la gestion de l'agence postale communale, propriété de la commune de Talmontiers, sis sur la commune au 13 Bis Rue de Dieppe.

Il ajoute que le présent contrat entrera en vigueur à compter de sa notification par la Commune au délégataire et au plus tard le 01/04/20, pour s'achever le 31/03/29 soit une durée de 9 années renouvelable.

Il conclut en précisant que la Commune pourra à tout moment, pour un motif d'intérêt général, mettre fin au contrat, moyennant le respect d'un préavis de 6 mois.

Il passe ensuite la parole à Monsieur le Directeur du centre social qui développe les dispositions générales et répond aux questions des élus.

Cette convention de délégation de service public sera établie entre la commune de Talmontiers représentée par son Maire Mr Leborgne et le Président du centre social Monsieur Laburthe.

Le conseil municipal accepte :

- par 10 voix pour 1 pouvoir (Mme LAPAIX)

La convention entre la commune de Talmontiers et le centre social de le Coudray Saint Germer et autorise le Maire à signer cette DSP.

Mme DELARUELLE souhaite prendre la parole et précise que cette convention de délégation est très satisfaisante pour la population et apportera des services très importants.

3 - Modification Délibération n°12-2019 concernant la dotation octroyée pour le recensement de la population

Par délibération n°12-2019 du 30 Novembre 2019, Monsieur Le Maire a fait voter une dotation de 1800 € répartie entre les personnes nommées pour le Recensement de la population.

Au vu du travail effectué Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de revoir le montant de la dotation

Le conseil municipal décide :

- par 10 voix pour + 1 pouvoir (Mme LAPAIX)

d'octroyer la somme de 2400 € de dotation.

4 - Compte administratif et compte de gestion 2019 Caisse des Ecoles

Monsieur le Maire présente le compte administratif et le compte de gestion 2019 puis laisse la présidence à Madame GUILLLOTTE, doyenne de l'assemblée, pour faire délibérer le conseil.

Fonctionnement :

Excédent au 31/12/2018 : 8 877,49 €

Dépenses : 22 639,33 € Recettes : 20 723,00 € - 1 916,33 €
=====

Excédent au 31/12/2019 : **6 961,16 €**

(Mr le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote)

Le conseil municipal vote :

- par 9 voix pour + 1 pouvoir (Mme LAPAIX)

le compte administratif de la Caisse des Ecoles 2019 ainsi que le compte de gestion du percepteur.

5 - Affectation des résultats 2019 Caisse des Ecoles

Monsieur le Maire présente le tableau d'affectation des résultats Caisse des Ecoles 2019 puis laisse la présidence à Madame GUILLLOTTE, doyenne de l'assemblée, pour faire délibérer le conseil.

Le conseil municipal vote :

- par 9 voix pour + 1 pouvoir (Mme LAPAIX)
l' affectation des résultats 2019.

Mr le Maire n'a pas pris part au vote

6 - Compte administratif et compte de gestion 2019 Commune

Monsieur le Maire présente le compte administratif Commune 2019 et le compte de gestion puis laisse la présidence à Madame GUILLLOTTE, doyenne de l'assemblée, pour faire délibérer le conseil.

Fonctionnement :

Excédent au 31/12/2018 : 131 178,58 €

Dépenses : 480 715,46 € Recettes : 531 149,14 € = 50 433,68 €

Excédent au 31/12/2019 : 181 612,26 €
=====

Investissement :

Dépenses : 69 724,85 € Recettes : 76 867,66 € 7 142,81 €

Déficit au 31/12/2018 : - 39 705,33 €

Reste à réaliser : D 30 000,00 € - R 12 440,00 € = - 17 560,00 €

Déficit au 31/12/2019 : - 50 122,52 €
=====

EXCEDENT au 31/12/2019 : **131 489,74 €**

(Mr le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote)

Le conseil municipal vote :

- par 9 voix pour + 1 pouvoir (Mme LAPAIX)

le compte administratif Commune 2019 et le compte de gestion du percepteur.

7 - Affectation des résultats 2019 Commune

Monsieur le Maire présente le tableau d'affectation des résultats Commune 2019 puis laisse la présidence à Madame GUILLLOTTE, doyenne de l'assemblée, pour faire délibérer le conseil.

Le conseil municipal vote :

- par 9 voix pour + 1 pouvoir (Mme LAPAIX)

l'affectation des résultats 2019.

Mr le maire n'a pas pris part au vote.

8 - Informations diverses

1) Projet Eolien Eragny sur Epte

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que Monsieur le Préfet dans un arrêté du 10 janvier 2020 rejette la demande présentée par la société CEPE CHESNOTS, dont le siège social est situé à Avignon (84000).

Il estime que c'est un bel arrêté, une belle nouvelle, un bon début !

Il précise que nous pouvons apprécier certes mais qu'il faut rester lucides et qu'en n'a pas douter, le promoteur fera appel.

Il invite tout le monde à poursuivre avec la même implication et vigilance.

2) Médaille d'honneur du Travail

Le Maire invite Monsieur Jérôme DUCHAUSSOY conseiller municipal à le rejoindre Promotion Arrêté du 1^{er} janvier 2020.

Après un petit discours le mettant à l'honneur, Monsieur le Maire remet à Mr DUCHAUSSOY le diplôme d'honneur le récompensant de 40 années de travail soit la distinction de GRAND OR.

Après l'accolade républicaine et la remise d'un présent, c'est sous les applaudissements que se termina cette cérémonie.

La séance est levée à 11H29.

Le Maire

Jacky LEBORGNE

